



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué territorial

Dossier suivi par Patrice JADAULT

Tel. : 04.94.35.74.67

Mail : p.jadault@inao.gouv.fr

Vos Réf : HS/DG/EG/AM/MN/NB-2020-0003

Affaire suivie par : Emmanuel LUBRANO

Mail :

Nos Réf : 02/01/02/2021

Objet : Modification n°2 du PLU de la commune d'Arles.

La Directrice de l'INAO
à

Monsieur Le Maire
Hôtel de ville
BP 90196
13637 ARLES Cedex

La Valette-du-Var, le 01 février 2021

Monsieur Le Maire,

Par courrier en date du 29 décembre 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

La commune d'Arles est incluse dans les aires géographiques des AOC : « Foin de Crau » et « Huile d'olive de Provence », « Huile d'olive de la vallée des Baux-de-Provence », « Olives noires de la vallée des Baux-de-Provence », « Olives cassées de la vallée des Baux-de-Provence » et « Taureau de Camargue ». Elle est également incluse dans les aires géographiques des IGP : « Agneau de Sisteron », « Pays des Bouches-du Rhône », « Miel de Provence », « Riz de Camargue » et « Méditerranée ».

Après étude de ce projet de modification n°2 du PLU de la commune d'Arles, je vous informe toutefois que l'INAO n'a pas de remarque à formuler, dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des AOC et des IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie DDTM 13

La Directrice Marie GUITTARD
et par délégation
La Déléguée Territoriale Adjointe
Valérie KELLER

MAIRIE D'ARLES	
Courrier enregistré n°	1701
Date	17/02/21
Réponse attendue avant le	
Destinataire	Cubind
Copie à	S. ASPORD
	DAT